

Bonne rentrée à toutes et à tous !

L'école et la commune

(par Michel Dorioz maire-adjoint chargé des affaires scolaires)



L'école, depuis plusieurs années, est une des priorités de la municipalité. Cette dernière s'est efforcée, et s'efforcera dans l'avenir, de rester à l'écoute des demandes de l'équipe pédagogique, des parents et de leurs enfants. Si l'école doit être un lieu d'apprentissage, de travail et d'échange, elle doit aussi permettre aux élèves d'évoluer, de grandir et de s'épanouir.

Le fonctionnement matériel de l'école primaire est assuré par la Mairie. Elle octroie 42 € par an et par élève pour l'achat de fournitures et de divers matériels pédagogiques. Elle met à disposition, outre les locaux et leur entretien, deux photocopieurs, un câblage informatique, une gratuité sur les remontées mécaniques pendant le temps scolaire. Elle participe aux financements des classes de mer et de découverte sous forme de subventions.

Lors de la dernière mandature, la commune s'est dotée d'une cantine et d'une garderie, qui ont nécessité des investissements et génèrent des dépenses de fonctionnement financées en partie sur le budget communal. Notre souci, dans ce domaine, est de répondre au mieux aux besoins des parents dont l'activité professionnelle nécessite une prise en charge de leurs enfants hors du temps scolaire.

On ne saurait oublier, dans ce tableau des partenaires en faveur de l'école et de ses activités scolaires et périscolaires, la dynamique association "l'Amicale des Parents d'Elèves". Celle-ci, par ses nombreuses actions, permet, depuis des années, de financer nombre d'activités au bénéfice des enfants (ski nordique et alpin, sorties scolaires, intervenants dans le temps scolaire, cofinancement des classes de mer et de découverte).

EDITO :

L'été vient de s'achever et la rentrée des petits et des grands est maintenant chose faite. En dépit d'une météo pas toujours favorable la période estivale laissera quelques souvenirs marquants : la Cenise-Bargy, tout d'abord, qui vit une affluence record de concurrents et la victoire de l'équipe locale composée du dynamique président Bertrand Mayol associé à Stéphane Beau.

Affluence, également, au télésiège de Morsullaz, ouvert les mercredis et dimanches par beau temps : le Lac Bénit attire toujours plus de visiteurs. L'an prochain, il est prévu de rendre le télésiège accessible aux VTTistes, qui trouvent là un site idéal pour l'exercice de leur sport.

Le comité d'animation et l'Office du tourisme ont contribué à l'ambiance festive et conviviale de cette saison d'été, grâce au dévouement et à l'imagination de leurs bénévoles. Qu'ils en soient remerciés.

Cette rentrée a été marquée par d'importants changements dans les rythmes scolaires (semaine de quatre jours et soutien scolaire les mardis et jeudis). Les horaires des personnels municipaux travaillant à l'école ont été revus en conséquence.

Coté voirie, les principaux travaux ont été : la réfection du Chemin des Granges et le début des travaux d'enfouissement des réseaux secs au Quart-Dernier.

Concernant les loisirs des jeunes, le skate-park a été déplacé derrière l'Agorespace et l'installation d'une aire de jeux pour jeunes enfants est prévue dans un proche avenir sur ce même site.

Enfin, dans le cadre du réaménagement de l'ancienne usine Hauteville, un cabinet de soins infirmiers vient aujourd'hui s'ajouter au garage Davory. Le Mont avance !

Dans ce numéro

Édito	P1
L'école et la commune	P1
La rentrée scolaire	P2
Garage automobile, cabinet d'infirmière	P3
RJR	P3
Délibérations	P4
Infos pratiques	P4

L'agenda de l'automne

05 octobre 14h-18h	: Défilé de mode
12 octobre 8h-18h	: Foire d'automne
15 novembre	: Concours de belote
14 décembre	: Marché de Noël
31 décembre	: Réveillon de la Saint Sylvestre

Le mardi 2 septembre 179 enfants ont repris le chemin de l'école

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une équipe éducative pratiquement inchangée, à l'exception de l'arrivée de Bénédicte Catelin qui remplace à temps partiel le directeur Marc Bultel, déchargé d'un quart de service.

Rentrée scolaire 2008

Les 179 élèves de l'école sont répartis dans sept classes : trois en maternelle et quatre en élémentaire.

L'équipe éducative, avec l'arrivée de Bénédicte CATELIN, compte désormais huit enseignants.



Les services périscolaires

Hors vacances scolaires, la garderie (Marie-France et Cindy) assure l'accueil, la surveillance et des activités manuelles, de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7h15 à 18h le mercredi.

La cantine (Céline et Claudie aidées par les deux ATSEM et Sylvie), accueille pour le repas de midi : les petits de 11h45 à 12h30 et les grands de 12h30 à 13h20. La société "1001 Repas" prépare et livre chaque jour les repas chauds.

Budget Année scolaire 2007/2008

- Garderie:
 - 15 enfants le matin, de 20 à 25 l'après-midi 1,5€/heure
 - Coût annuel de fonctionnement du service garderie . . .27 630€
 - Coût pour les parents8 309€
 - Reste à la charge de la commune19 321€
 - Investissements pour travaux58 424€
- Cantine:
 - 60 repas midi à 6,10€
 - Coût annuel de fonctionnement du service cantine . . .66 993€
 - Coût pour les parents43 595€
 - Reste à la charge de la commune23 397€
 - Investissement pour travaux41 731€
- Soit pour la commune:
 - une contribution au fonctionnement42 718€
 - des investissements en 2007/2008100 155€
 - dont subventions32 000€
 - Part communale des investissements68 155€

Répartition des élèves :

MATERNELLE :

Petite section : Michel Dorioz22 élèves
Moyenne section : Céline Socquet24 élèves
Grande section : Clotilde Lesourd28 élèves

ELEMENTAIRE

CP- CE1 : Delphine Depoisier27 élèves
CE1-CE2 : Sandrine Pellier26 élèves
CE2-CM1 : Sophie Repelin27 élèves
CM1-CM2 : Marc Bultel/ Bénédicte Catelin25 élèves

Deux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), Monique et Marie-Lou, aident au bon fonctionnement des classes maternelles.

La direction de l'école est assurée par Marc Bultel.



Un garage et un cabinet de soins infirmiers dans l'ancienne usine Hauteville

En 2003, la municipalité a fait l'acquisition des locaux de l'ancienne usine Hauteville, à La Mouille, qui avait cessé ses activités plusieurs années auparavant. Ce bâtiment est aujourd'hui l'objet d'un réaménagement permettant l'installation de commerces et de services utiles à la collectivité: après le garage Davory, c'est un cabinet de soins infirmiers qui ouvrira ses portes en octobre 2008.

Thomas Davory, garagiste

Un garage de proximité au Mont-Saxonnex ? Cela fait des lustres que ce service n'existait plus au village, et quelques années que le garage Gavard de Brison avait cessé son activité. L'arrivée de Thomas Davory, 29 ans, remédie à ce manque. Né à Versailles, mais arrivé dans la vallée à l'âge de trois ans, Thomas a toujours été un mordu de mécanique : adolescent il adorait bricoler les mobylettes. C'est tout naturellement, donc, qu'il s'est dirigé vers le métier de l'automobile à l'issue de ses années de collège. Il fait son apprentissage en alternance au CFA de Sallanches et dans un garage à Thyez. Bientôt, il choisit de monter sa propre entreprise et commence par exercer ses

talents au Mont-Saxonnex comme mécanicien ambulancier : on le voit avec son camion blanc venir faire démarrer les moteurs récalcitrants ou diagnostiquer des pannes plus conséquentes chez les particuliers. Thomas se rend compte alors qu'il existe une clientèle potentielle pour un garage permanent au village : la commune est en progression démographique, et le parc automobile des habitants, qui sont nombreux à faire des trajets quotidiens vers la vallée, a besoin d'être maintenu en état de marche... Reste la question du local: c'est là où le coup de pouce de la municipalité s'est révélé décisif, car un jeune qui débute n'a pas forcément les moyens d'investir dans la construction ou l'achat d'un atelier. Et c'est ainsi que

Thomas s'est retrouvé locataire d'une partie de l'ancienne usine Hauteville, qu'il a aménagé en atelier de mécanique, à la satisfaction de tous. Ses projets? Acquérir petit à petit les machines modernes performantes nécessaires à son activité, et embaucher un apprenti si sa charge de travail augmente avec sa notoriété.



Myriam Vermeille, infirmière libérale

Originaire du midi de la France, mais venue en vacances enfant au Mont-Saxonnex, Myriam Vermeille est devenue une vraie montagnarde: cette mère de trois enfants a participé à plusieurs éditions de la Cenise-Bargy, et a choisi de vivre à Morsullaz, le plus élevé en altitude des hameaux du village habités toute l'année. Son parcours professionnel commence en 1993, à sa sortie de l'école d'infirmières de Nîmes et va se dérouler toute entière en Haute-Savoie. Elle exercera tour à tour à Villard-sur-Boège, à l'hôpital de Bonneville dans le service de chirurgie orthopédique avant de s'installer en 1998 comme infirmière libérale à Marignier avec une collègue. En 2006, elle prend un congé parental pour élever le petit Samuel, et décide de tenter l'aventure de l'installation d'un cabinet au Mont-Saxonnex: "Il y a un potentiel au Mont et à Brison" explique-t-elle "Il est plus commode d'avoir quelqu'un sur place pour les prises de

sang, les toilettes des personnes âgées et les soins courants". La sécurité sociale, d'autre part, ne voit qu'avantage à ce que les déplacements, qui s'ajoutent à la tarification des soins, soient réduits au minimum...

La qualité de la vie au village est la principale motivation qui a poussé Myriam à prendre le risque d'y fixer son activité. Elle a été encouragée et soutenue dans son projet par la municipalité, qui a rénové les bureaux de l'ancienne usine Hauteville pour y établir ce cabinet de soins infirmiers qui ouvrira le 1er octobre. Une associée devrait bientôt rejoindre Myriam, si l'activité de ce cabinet est conforme aux prévisions.



L'usine RJR s'installe dans la zone artisanale

Depuis le 25 août, l'usine de décolletage RJR, auparavant installée à Laurennaz, a déménagé dans la zone artisanale de Pleine Mouille. Les dirigeants de l'entreprise, Roger et Germain Roch, Philippe Déage ont opté pour un bâtiment en bois, plus écologique. Bacs de rétention, fosse étanche et abritée pour le recyclage des copeaux dénotent un souci de préservation de l'environnement qui devrait leur valoir une subvention allouée par l'Agence de l'eau.

Leur production : beaucoup de petites séries pour une centaine de clients, dans des domaines variés qui vont des kits de réparation pour les professionnels du cycle aux outils de serrurerie, capteurs de température, équipements des laboratoires de physique des lycées et autres boutons de déco pour meubles, pènes pour gros coffres-forts...

On ne peut que se féliciter de la décision de conserver l'entreprise Roch RJR au village. Le choix de créer une zone artisanale et industrielle à l'entrée du village, s'avère bon. Cela a permis de fixer et de développer l'activité au Mont, d'abord avec les usines DBG et Rennard. L'entreprise Roch RJR sera bientôt rejointe par le nouvel atelier de charpente Gros-Gaudenier.

Un dernier lot est actuellement en négociation. Il faudra donc envisager la création d'une deuxième zone.



Principales décisions du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 25 avril 2008

Le Conseil Municipal :
décide à l'unanimité

- d'acquérir au prix de 15 €/m² les parcelles : A 1312 et A 1313 situées "Aux Contamines" d'une superficie de 38m², B 351 et B 352 situées "Sur le Cé" d'une superficie de 120m², B 741 située "Sur le Cé" d'une superficie de 73m².

- d'attribuer à titres de subventions exceptionnelles sur l'exercice 2008 : 1350 € pour une classe de découverte, 400 € pour un voyage du "Temps de Vivre" et 500 € au "Comité d'Animation"
décide par 8 voix pour et 7 abstentions :

- de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne des Alpes pour l'emprunt 2008 d'un montant de 200 000 €

approuve à l'unanimité :

- la convention de mise à disposition au SIVOM de la Région de Cluses de la déchetterie

- le plan de financement du projet d'enfouissement des réseaux secs au Quart Dernier d'un montant global estimé à 409 709 € dont 171 233 € de participation communale

approuve par 8 voix pour et 7 abstentions :

- la décision modificative n°1 au budget primitif 2008 Commune

- la décision modificative n°1 au budget primitif 2008 Télémont

désigne :

- comme délégué au SMDEA :

J. MARTINELLI

- comme délégués à l'Office de Tourisme de Mont-Saxonnex :

J. DELEMONTEIX, C. BOISIER

- comme correspondant défense :

A. LECHEVALLIER

Conseil Municipal du 23 mai 2008

Le Conseil Municipal :

décide à l'unanimité

- d'acquérir au prix de 15 €/m² la parcelle A 1318 située "Aux Contamines" d'une contenance de 14m²

- d'inscrire au tableau des effectifs de la

Commune à compter du 9 JUIN 2008 :

- 1 poste d'agent saisonnier affecté aux services administratifs

- 2 postes d'agents saisonniers affectés aux services techniques.

- d'acquérir un véhicule utilitaire de type CITROEN BERLINGO au prix de 5000 € TTC

- de vendre le véhicule communal VOLVO de type F614 (ancien camion) au prix de 1000 € TTC

émet à l'unanimité des présents :

- un avis favorable pour la régularisation de la situation administrative d'un atelier de travail mécanique des métaux et alliage sur la Commune de Vougy.

propose après appel à candidature et à l'unanimité les référents suivants aux commissions du CDRA :

- Développement Economique: titulaire C. CHAPON, suppléant E. BONNAZ

- Agriculture et Développement : titulaire P. BETEND, suppléant A. FONGEALLAZ

- Développement Touristique : Titulaire, J. DELEMONTEIX, suppléant C. BOISIER

- Aménagement du territoire : titulaire F. CAUL-FUTY, suppléant C. SCHEVENEMENT

- Communication : Titulaire J. DELEMONTEIX, suppléant M. DORIOZ

approuve le rapport 2007 de la D.D.A.S.S. sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Conseil Municipal du 27 juin 2008

Le Conseil Municipal:

retient et approuve à l'unanimité :

- l'offre du cabinet BAJULAZ d'un montant de 27 450 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la toiture de l'église

décide à l'unanimité

- la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1er juillet 2008

- d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la COMMUNE/TELEMONT dans l'affaire Banque Populaire des Alpes

- de confier la défense à la SCP Alain et Alex BOUVARD de Bonneville dans le

différent qui l'oppose à la BPA

- de renouveler le groupement de commande avec la Commune de Brison pour le ramassage des ordures ménagères, pour une durée de 4 ans, le marché actuel finissant le 31/12/ 2008.

approuve par 8 voix pour et 7 abstentions :

- la décision modificative n°2 au budget primitif 2008 Commune

décide par 14 voix pour et 1 abstention :

- de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année 2008/2009 sans augmentation comme suit :

- le tarif de la cantine est fixé par repas et par enfant à 6,10 €

- le tarif horaire pour la garderie est fixé à 1,50 €

Conseil Municipal du 25 juillet 2008

Le Conseil Municipal

décide à l'unanimité

- d'acquérir au prix de 0,3 €/m² la parcelle E 600 située "Les Colloges" d'une contenance de 1653m²

- de retenir l'offre de la sté COLAS jugée la mieux disante pour les travaux de revêtements routiers 2009-2012

- d'approuver la cession gratuite à la commune, par la famille CALLIER Félicien, des parcelles A 29, A 30 et A 32 situées Route de Bonneville d'une contenance totale de 1408m²

décide à l'unanimité

- d'acquérir au prix de 15 €/m² les parcelles A1337 et A 1340 situées "La Balme" d'une contenance de 29m²

- de créer 2 postes d'agents saisonniers aux remontées mécaniques compter du 13 juillet 2008

- de donner un avis favorable à la location à compter du 1er OCTOBRE 2008 un local de 55m² situé dans le tènement immobilier de l'ancienne usine "Hauteville" à Mme M. VERMEILLE en vu d'établir un cabinet d'infirmières

- de retenir l'offre de la société "1001 REPAS" jugée la mieux disante pour la restauration scolaire 2008-2009.

Infos pratiques

Inscriptions sur les listes électorales

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2008 pour vous inscrire sur les listes électorales. Vous devez vous présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou de résidence dans la commune.

Mise à jour du plan cadastral pour 2008

Des travaux de mise à jour du plan cadastral vont être effectués sur la commune. Cette opération consiste à relever les limites des propriétés, les changements topographiques, implantation de constructions neuves, addition de constructions, démolitions. Elle se déroulera du 15 septembre au 31 octobre 2008. Afin de faciliter le travail du géomètre, les propriétaires fonciers sont invités à lui accorder l'accès à leur propriété et à lui fournir toutes les indications permettant d'identifier et de délimiter leur bien. Ce géomètre sera muni de sa carte professionnelle, d'une commission et d'un arrêté préfectoral permanent.

Permanence de l'architecte conseil

Prochaine permanence du CAUE : vendredi 10 octobre à partir de 15h30